Programme d'action communautaire Socrates

1994/0001(COD) - 27/04/1994 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité se félicite de l'intégration et de la poursuite des précédents programmes d'échanges ERASMUS et LINGUA au sein du programme SOCRATES. Il accueille avec satisfaction SOCRATES en tant que programme d'échanges, lequel constitue, à son sens, un instrument efficace pour la promotion de la "dimension européenne dans l'éducation". Le Comité se déclare favorable à l'extension accordée dans le programme à l'éducation au niveau des établissements scolaires mais regrette que la Commission n'ait pas prévu de budgets plus importants pour la réalisation de ce programme. En effet, selon le CES, la somme de 1.005,6 mécus sur 5 ans serait largement insuffisante. De même, le Comité se déclare surpris que SOCRATES ne prévoit aucun échange avec les pays tiers, bien que l'article 126 permette à la Commission d'introduire ce type d'échange. C'est pourquoi, le Comité invite instamment la Commission à élargir son programme d'échanges en la matière sur la base de ressources supplémentaires. Le Comité soutient très fermement le maintien du comité consultatif composé de 12 représentants des organisations européennes, et dont les membres admis à titre d'observateurs devraient, selon lui, être choisis parmi les organisations réellement "représentatives". Il estime, enfin, que le chapitre 2, action II, devrait s'appliquer aux enfants de réfugiés et de demandeurs d'asile.